

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU GROUPEMENT D'ACTION CONTRE LEMANPARC  
DU 9 DECEMBRE 1993  
A L'AULA DU COLLEGE DE CLOS BEGUIN**

Le président ouvre la séance à 20 h 20 en souhaitant la bienvenue aux 52 membres qui ont répondu à notre invitation et en saluant particulièrement la présence de Me Jacques Haldy, l'avocat de notre groupement.

**Le rapport du président** retrace l'activité du comité depuis la dernière assemblée générale qui a eu lieu en octobre 1992 et qui était marquée par le renouvellement complet du comité suivant ainsi le souhait de l'ancienne équipe de partir d'un nouvel élan et avec des forces fraîches dans la phase juridique de notre combat.

10 séances de comité ont eu lieu pendant l'année écoulée dont une avec les membres de l'ancien comité au mois de janvier 93. Un grand travail d'approfondissement du sujet a dû être effectué par la nouvelle équipe et ce sont spécialement MM Bohren et Greset qui ont contribué par la condensation de sujets spécifiques comme la circulation, la pollution et les effets économiques, à l'alimentation du dossier de Me Haldy.

Le 25 septembre 1993 a eu lieu la visite locale par les représentants du Conseil d'Etat amenés par Me De Braun, en présence de membres de la Municipalité et des divers mouvements d'opposition. A la suite de cette visite, Me Haldy a déposé fin novembre un mémoire complémentaire au nom du groupement.

**Le rapport du caissier** souligne la situation financière saine à défaut d'être mirobolante du groupement, et le trésorier saisit l'occasion de remercier chaleureusement tous les donateurs et membres qui soutiennent fidèlement notre cause. Dans les grandes lignes, notre fortune s'élève actuellement à env. Fr. 7'000.-- après avoir encaissé env. Fr. 14'000.-- et affecté Fr. 15'000.-- à la procédure juridique et Fr. 6'000.-- env. aux frais de secrétariat et de fonctionnement tout au long de l'année.

**Les vérificateurs des comptes**, Mmes Jabaudon et Wolf donnent décharge au trésorier après avoir lu leur rapport de contrôle et avoir relevé la bonne tenue des comptes.

L'assistance n'ayant pas de remarques ni de questions à formuler, les rapports sont adoptés.

**Arrivé au point 5 de l'ordre du jour, soit l'élection au comité**, le président remercie la secrétaire démissionnaire, Mme Corboz, de l'excellent travail fourni pendant l'année écoulée et propose comme remplaçante Mme Françoise Buchmann, qui est élue par acclamation. Les autres membres du comité restent inchangés, soit :

- M. Jean VALLET, président
- M. Hansueli BOHREN, vice-président
- M. Jean- François GRESET, trésorier
- M. Frédéric DE MULINEN, membre.

**Les deux vérificatrices des comptes** acceptent de remplir cette charge pour une nouvelle période.

**Au niveau des propositions individuelles**, Mme Chastellain signale un article du Riviera-Magazine, un sondage-jeu qui fait encore une fois l'amalgame entre Lémanparc et la patinoire intercommunale. Elle se demande si le groupement ne devrait pas intervenir avec une lettre de lecteur pour dénoncer cette manière de faire. M. Constantin met en garde contre le danger de se montrer comme "ennemi du sport" que comporterait une telle intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, on passe à la 2ème partie de la séance qui vise à informer les membres à travers plusieurs rapports sur les activités du comité et de son conseil.

**Me Haldy**, dans un exposé brillant et très applaudi, fait un rappel de la procédure depuis la mise à l'enquête du PPA, son adoption par le conseil communal puis par la population, la réponse de la Municipalité aux opposants et le dépôt de notre requête. Suite à la visite locale en septembre, les avocats ont pu avoir accès au dossier complet et ont pu déposer un mémoire complémentaire. Sur la base du préavis de Me De Braun, chargé par le Conseil d'Etat du dossier Lémanparc, le Conseil d'Etat devrait faire connaître sa décision aux différentes parties au cours du premier semestre de 1994. Suivant qu'elle sera positive ou négative, chacune des parties aura ensuite la possibilité de recourir contre elle auprès du Tribunal Fédéral.

Les principaux moyens invoqués dans notre requête et son mémoire complémentaire sont :

- la mise en question de la compétence du Conseil d'Etat à juger le dossier Lémanparc considérant son manque de neutralité;
- la contestation de la procédure en deux étapes de l'étude d'impact sur l'environnement, car contraire à la loi fédérale sur l'EIE;
- la mise en doute des éléments de l'EIE : comptages dépassés, schéma des circulations sensiblement modifié sans nouvelle mise à l'enquête, bases de données incertaines, etc.;
- l'absence de plan directeur communal;
- la non-conformité du PPA au règlement de la zone réservée qui exige entre autres un intérêt général;
- l'illusion de l'argument économique avancé par nos adversaires.

**L'exposé très fouillé et complet de M. Bohren** traite des problèmes de circulation et de pollution. Avec l'aide de graphiques et chiffres à l'appui, M. Bohren arrive à démontrer les conséquences graves que l'installation de Lémanparc au Pré-au-Blanc entraînerait.

**L'exposé de M. Greset concernant les effets de Lémanparc sur l'économie locale et le chômage** reprend et élargit les termes du fascicule qui a déjà fait l'objet d'un de nos courriers à nos membres et qui résulte en deux constatations :

- Lémanparc n'occupera pas nos entreprises,
- Lémanparc supprime autant de postes e travail qu'il en cré.

La soirée s'achève sur une discussion finale dans laquelle sont abordés les problèmes des eaux de surface (Mme Firino-Martell), du mauvais choix de l'endroit d'implantation pour un tel centre (M. Morier), de la 1/2 jonction (Mme Chastellain), de l'élimination des déchets (Mme Buchmann), de l'insuffisance des places de parc (M. Bohren) et de la nécessité de récuser le Conseil d'Etat (M. Constantin).

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22 h 35.